
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 18 février 2009

Résolution: CE09 0243

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure ;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure ;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel et commercial situé sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Chomedey et Lambert-Closse » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.
- 4- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1084400002

/jl

Claude DAUPHIN

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 20 février 2009